

Evaluation des systèmes judiciaires (2018 - 2020)



Espagne

Generated on : 24/09/2020 15:43

Données de référence 2018 (01/01/2018 - 31/12/2018)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 01/03/2019 - 01/10/2019

Objectif :

La CEPEJ a décidé, lors de sa 31ème réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2018 – 2020, portant sur les données de l'année 2018.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Instruction :

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative ». Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondrez aux questions.

Le manuel d'utilisation est accessible dans l'onglet « Documentation » de l'application.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

1. Informations générales et financières

1.1. Données démographiques et économiques

1.1.1. Habitants et informations économiques



001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

Commentaires

002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national ou fédéral	451 118 993 970 [] NA [] NAP
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	185 548 209 104 [] NA [] NAP

Commentaires

003. PIB par habitant (en €) en prix courant pour l'année de référence

[25 703]

Commentaires

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[23 033]

[] NA

Commentaires

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[]

Autorisation de décimales : 5

[X] NAP

Commentaires

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 5 :

Sources : INE (National Institute of Statistics).
General State Budgets. Red Series Treasury. Autonomous Regions Budgets.
GDP and main components. EUROSTAT.

1.1.2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux des budgets alloués au ministère public

et/ou à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	3 761 667 196 [] NA [] NAP	3 700 111 306 [] NA [] NAP
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	2 463 711 504 [] NA [] NAP	2 741 959 905 [] NA [] NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation	209 595 045 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)	55 469 354 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	16 875 099 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
7. Autres (veuillez préciser)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The figure on budget allocated to computerisation does not includes the budget of Autonomous Region of Valencia

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux des budgets publics alloués au ministère public et/ou à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
en matière pénale	() Oui (X) Non
en matière autre que pénale	() Oui (X) Non

S'il existe des exceptions à la règle de payer une telle taxe , veuillez préciser ces exceptions :

008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :

- Nowadays, there is only a fixed quantity whose ammount depends on the quantity of the claim.

008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[150]

[] NA

[] NAP

Commentaires

009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :

[37 321 000]

[] NA

[] NAP

Commentaires The Royal Decree 1/2015, 27 February amending the Law 10/2012 and requiring the payment of court fees to start court proceedings only from companies and not natural persons, on the one hand; the Judgments of the Constitutional Court that declared the nullity of certain components of the final amount, on the other hand. Both reasons can explain the decrease.

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	299 789 366 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	296 294 718 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	293 102 752 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Prosecution services budget only includes the gross salaries. The rest of the items cannot be separated of the functioning of the Courts.

014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption/approbation du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la Justice	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP
Autre ministère	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Parlement	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP

Cour Suprême	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Conseil Supérieur de la Magistrature	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Tribunaux	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Organisme d'inspection	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Autre	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP

Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser : In the Autonomous Regions with competences in Justice (12 from 17): Justice Department and parliamentary Assembly

014-1. (ancienne question 61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Président du tribunal	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Directeur administratif du tribunal	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Greffier en chef	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : Directorate General of Relations with the Administration of Justice, and similar departments in the Autonomous Regions with competences transferred.

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6 à 14 :

Sources : Budgetary data are transferred by the Administrations competent to the National Commission for Judicial Statistics.
In other questions, the Law.

1.1.3. Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en €

(ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d’autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l’ensemble du système de justice, en €	5 947 951 185 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l’interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d’une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l’ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : National Comision for Judicial Statistics centralizes and provides data.

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
Tribunaux (voir question 6 ou 7)	(X)	()	()
Aide judiciaire(voir question 12 ou 7)	(X)	()	()
Ministère public (voir question 13 ou 7)	(X)	()	()

Budgetary data centralized by National Comision for Judicial Statistics.

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
Système pénitentiaire	(X)	()	()
Service de probation	(X)	()	()
Conseil supérieur de la magistrature	(X)	()	()
Cour constitutionnelle	()	(X)	()
Service de gestion du système judiciaire	(X)	()	()
Service de l’avocat d’Etat	(X)	()	()
Service de l’exécution	(X)	()	()
Notariat	(X)	()	()
Service d’expertise légale	(X)	()	()
Protection judiciaire de la jeunesse	(X)	()	()
Fonctionnement du ministère de la Justice	(X)	()	()

Services des demandeurs d'asile et réfugiés	()	(X)	()
Service d'immigration	()	(X)	()
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	()	(X)	()
Autres	(X)	(X)	(X)

Si « autres », veuillez préciser : Regarding the probation services, it does not exist a unit or department called 'probation services'. Depending on the phase of the proceeding (Judgement or Enforcement), the Court competent to order the suspension of the prison penalty can be the Court that has judged the case or other specialized Courts (on Prison Supervision). The subsequent control of the compliance by the person sentenced of the legal conditions is followed by the Police, and by the 'Penalty and Alternative Measures Management Services' (both of them within the Ministry of Interior) and also by the competent Court. The Budget for the judicial system includes only the part for Courts and civil servants that serve in Courts. Not the control carried out by bodies within the Ministry of Interior. Regarding forensic services, these services are under the competences of the Ministry of Justice, and their buildings, material resources and main professionals are part of the budget for Justice provided. Since 2016 the Notariat is included in the whole justice system budget whereas it was not the case for previous cycles.

A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 15-1, 15-2 et 15-3:

Sources : Budgetary data centralized by National Comision for Judicial Statistics.

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1. Aide judiciaire

2.1.1. Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant d'aller devant le tribunal et durant la procédure ?

- A Legal Aid Commission will be established in each province as the body responsible for recognizing the right. The Central Commission of Legal Aid is composed of the Deans of the Bar Association and the 'Procuradores' Association of Madrid, or the lawyer or 'Procurador' they designate, a State Attorney and an official of the Ministry of Justice.

The General Bar Association and the General Council of 'Procuradores', and their respective Colleges, will organize the compulsory legal aid and defense, guaranteeing, in any case, its continued performance under criteria of functionality and efficiency.

017. L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice ?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Si oui, veuillez préciser :

018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Si oui, veuillez préciser :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

2.1.2. Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL	1 890 250 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
En matière pénale	595 603 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
En matière autre que pénale	1 294 647 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui () Non
Victimes	(X) Oui () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	() Oui (X) Non [] NAP
Victimes	() Oui (X) Non [] NAP

Commentaires

023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : The figure is higher in case the person is integrated into a family unit (and even higher if the family has 4 or more members). (Article 3 Legal assistance law).

As for assets, there is no numerical value. The legal reference indicates that "the person does not have enough assets", and to assess this, it is necessary to take into account whether the person has other real estate (other than their home) or income from real estate.

023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière pénale	15 039 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière autre que pénale	15 039 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP

024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

() le tribunal

(X) une instance extérieure au tribunal

() une instance mixte (tribunal/organe externe)

Commentaires

026. Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène en progression ?

027. La décision judiciaire peut-elle préciser la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	La décision judiciaire précise le partage des frais de justice
en matière pénale	(X) Oui () Non
en matière autre que pénale	(X) Oui () Non

Commentaires

B1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23 :

Sources : 23.- Law on Legal Aid, 10 january 1996

2.2. Usagers des tribunaux et victimes

2.2.1. Droits des usagers et victimes

028. Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir

desquels le public a accès gratuitement :

	Oui	Adresse(s) internet :
aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	()	(X) https://www.boe.es/
à la jurisprudence des hautes juridictions	()	(X) http://www.poderjudicial.es/search/indexAN.jsp
à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne)	()	(X) https://www.mjusticia.gob.es/cs/Satellite/Portal/es/servicios-ciudadano/tramites-gestiones-personales/relacion-descarga-modelos

Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « à d'autres documents » :

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

() Oui, toujours

(X) Non

() Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaires - Si oui seulement dans quelques situations particulières, veuillez préciser :

030. Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle/viol	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Victimes du terrorisme	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Mineurs (témoins ou victimes)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Victimes de violence domestique	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Minorités ethniques	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Personnes handicapées	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Délinquants mineurs	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si « autres personnes vulnérables » et/ou « autres modalités particulières », veuillez préciser :

031-1. Les mineurs peuvent-ils être parties à une procédure judiciaire :

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser pour quelles procédures (civile, pénale, administrative/procédure normale ou accélérée) et à quelles conditions (les mineurs peuvent-ils bénéficier de l'aide judiciaire, d'un avocat, etc.) : The minor is represented by his/her parents or guardian, failing that, a 'judicial defender' is appointed. While the latter is appointed, he is represented by the Prosecutor.

032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

(X) Oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions :for example, terrorism or violence against woman

() Non

Commentaires for example, terrorism or violence against woman

032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

033. Si oui, cette indemnisation provient-elle :

[X] d'un dispositif avec des fonds publics

[X] des dommages et intérêts à payer par la personne responsable

[] d'un dispositif avec des fonds privés

Commentaires In case of terrorism, the responsible party is obliged to pay the compensation established by Judgment. But the State assumes that compensation extraordinarily if necessary.

In case of violence against woman, there is public support for women victims of violence against woman.

034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

035. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge". (La réponse NAP signifie que le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision d'un juge est nécessaire.)

(X) Oui

() Non

[] NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser :

037. Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
Total	530 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	1 933 473 [] NA [] NAP
Durée excessive de la procédure	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Non-exécution des décisions de justice	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Arrestation injustifiée	104 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Condamnation injustifiée	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Autre	426 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) : In 2018, 332 files were initiated for abnormal functioning, 104 for preventive detention, 94 for judicial error. € 722,888.06 were paid for administrative condemnations and € 1,210,585.35 for judicial condemnations

2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justice



038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? Si oui, à quelles fréquences et à quels niveaux ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
1. Enquêtes auprès des juges	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc	☒ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
2. Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
3. Enquêtes auprès des procureurs	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
4. Enquêtes auprès des avocats	☒ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☒ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
5. Enquêtes auprès des parties	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
6. Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
7. Enquêtes auprès des victimes	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
8. Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc

Commentaires - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées : The General Bar Association, in collaboration with the European Network of Councils of the Judiciary has launched a survey on the perception of independence of judges in March 2019, and, in collaboration with the Council of European Advocacy, launched a survey on the use of ICT with national courts in December 2017.

In 2015, a survey was conducted by the General Council for the Judiciary among all the judges on many aspects related to the Administration of Justice. Moreover, the General Council for the Judiciary also carries out every year, through the Madrid Bar Association, surveys among Lawyers about the service in certain Courts, within the framework of their inspection service.

In the framework of the implementation of judicial offices and new technologies in 2018, an ambitious plan of visits to judicial bodies and meetings with representatives of all professional groups (judges, prosecutors, lawyers, procuradores, staff, judicial counsellors) has been developed by the Ministry of Justice, in order to know their opinion about computer applications and judicial organization. But this information gathering is not a survey. It is being valued to launch a survey soon.

Surveys to Lawyers are regularly launched regarding the inspection of concrete Courts.

040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le

fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)

(X) Oui

() Non

Commentaires

041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Autorité compétente pour traiter de la plainte	Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte
Tribunal concerné	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Instance supérieure	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Ministère de la Justice	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Conseil supérieur de la magistrature	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires

041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Nombre de plaintes	Montant des indemnisations accordées
Tribunal concerné	[X] NA [] NAP	[] NA [X] NAP
Instance supérieure	2 893 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP
Ministère de la Justice	[X] NA [] NAP	[] NA [X] NAP
Conseil supérieur de la magistrature	12 408 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	2 319 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile : The Unit for Citizen Attention (UAC), within the Council for the Judiciary centralizes and orders, for statistical purposes and for the elaboration of the annual report, the suggestions and complaints received in the 'services of reception of complaints and attention and information to the citizen'. The specific complaints related to the Council for the Judiciary are 29.

The number indicated in "other external bodies" represents exclusively the complaints before the Ombudsman.

3. Organisation des tribunaux

3.1. Tribunaux

3.1.1. Nombre de tribunaux



042. Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	2 269 [] NA [] NAP
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	1 465 [] NA [] NAP
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	701 [] NA [] NAP

Commentaires

043. Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance

	Nombre de tribunaux
Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	1 465 [] NA [] NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)	70 [] NA [] NAP
Tribunaux des faillites	[] NA [X] NAP
Tribunaux du travail	354 [] NA [] NAP
Tribunaux des affaires familiales	127 [] NA [] NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	[] NA [X] NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	17 [] NA [] NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la corruption	7 [] NA [] NAP

Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet	 [] NA [X] NAP
Tribunaux administratifs	241 [] NA [] NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	 [] NA [X] NAP
Tribunaux militaires	 [] NA [X] NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	656 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autres tribunaux spécialisés de 1ère instance », veuillez donner des précisions : Between 2016 and 2018, more first instance courts have become specialized in family matters. Courts of violence against women: 106

Foreclosure proceedings Courts: 3

Court of arbitration: 1

Civil capacity courts: 12

Criminal courts: 341

Criminal courts specialized in Violence against women, 32

Juvenile Courts: 82

Prison courts: 51

Civil Registries: 28

Additionally (and they are not accounted) there are 26 military courts that are not part of the Judiciary but they are inspected by it)

044. Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée [par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux] ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez préciser : The traditional structure of a Court includes a Judge (or Magistrate), a Judicial Counsellor, and several civil servants (the exact number depends on many circumstances). The New Judicial Office (Nueva Oficina Judicial) has been implemented in many territories and its development continues. The New Judicial Office (NOJ) has, as base, the called 'Procedural Unit of Direct Support' (UPAD), a small office with personnel necessary for the strict aid of the work of the Judge. On the other hand, and for the uniform processing of repetitive tasks, the called Common Procedural Services have been created. The Judicial Counsellor is the Director of these services, and is responsible of processing the phase of the judicial file of a strictly procedural nature.

045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance	578 [] NA [] NAP
le licenciement	90 [] NA [] NAP

le vol avec violence	606 [] NA [] NAP
faillite	32 [] NA [] NAP

Commentaires In Spain there are many one-person Courts (one Judge). Many times, in the same city or town, there may be several buildings containing courts (in different places in the same city). This year's data represents the number of buildings containing courts of each class. In Spain there is a very common kind of Courts in little and medium villages called "Juzgado de Primera Instancia e Instrucción" (Court for first instances civil cases and criminal investigation). There are 419 buildings which host these kind of Courts. These figure 419 is included (repeated) in the Courts for "robbery" and in the Courts for "small claims".

045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance :

045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :

[6 000]

Commentaires

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 42, 43 et 45:

Sources : Statistics department of the Council for the Judiciary
Ministry of Justice Civil Procedural Act

3.2. Personnel des tribunaux

3.2.1. Juges et personnels non-juges



046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	5 419 [] NA [] NAP	2 496 [] NA [] NAP	2 923 [] NA [] NAP
1. Nombre de juges professionnels de première instance	3 824 [] NA [] NAP	1 498 [] NA [] NAP	2 326 [] NA [] NAP

2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	1 515 [] NA [] NAP	933 [] NA [] NAP	582 [] NA [] NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	80 [] NA [] NAP	65 [] NA [] NAP	15 [] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)	114 [] NA [] NAP	92 [] NA [] NAP	22 [] NA [] NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	108 [] NA [] NAP	86 [] NA [] NAP	22 [] NA [] NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	6 [] NA [] NAP	6 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires More women were appointed.

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre de l'année de référence):

	Donnée
Donnée brute	888 [] NA [] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

(X) Oui Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage. 9,4% of the Judgements in 2018

() Non

[] NAP

Commentaires 9,4% of the Judgements in 2018

049. Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou

juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée) :

	Donnée
Donnée brute	7 694 [] NA [] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[X] NA [] NAP

Commentaires

049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

	Oui	Non	Echevinage
affaires pénales (infractions graves)	()	(X)	()
affaires pénales (infractions mineures)	()	(X)	()
affaires familiales	()	(X)	()
affaires de droit du travail	()	(X)	()
affaires de droit social	()	(X)	()
affaires commerciales	()	(X)	()
affaires de faillite	()	(X)	()
autre affaires civiles	(X)	()	()

[] NAP

Commentaires - Si autre, veuillez préciser : Civil issues of less than 90 euros.

Enforcement in cases determined by Law, aid for communications of other Courts.

In the criminal sphere, they may also intervene in prevention measures or via delegation

050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

050-1. Si oui, pour quell(s) type(s) d'affaire(s) ?

[X] affaires pénales

[] affaires autres que pénales

Commentaires

051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de

référence ?

[2 682]

[] NA

[] NAP

Commentaires

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	47 645 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.	4 289 [] NA [] NAP	1 375 [] NA [] NAP	2 914 [] NA [] NAP
2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Personnels techniques	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
5. Autres personnels non juges	43 356 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres personnels non juges », veuillez préciser : 1121 Forensic Doctors

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés)

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)	47 652 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance	42 866 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)	4 325 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3.Total de personnel non- juge auprès des cours suprêmes	461 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires These figures include the number of "letrados de Administración de Justicia", which are the CEPEJ equivalent of "Rechtspfleger".

053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :

- [X] pour l'aide judiciaire
- [X] en matière familiale
- [X] pour les ordres de paiement
- [] pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
- [X] exécution des affaires civiles
- [X] exécution des affaires pénales
- [X] autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
- [X] pour les affaires non contentieuses
- [] NAP

Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions : Described in the general comment.

054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?

- (X) Oui
- () Non

Commentaires

054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :

- [] la maintenance informatique
- [] la formation du personnel
- [X] la sécurité
- [] les archives
- [X] le nettoyage
- [X] autres types de services (veuillez préciser) :Interpreters

C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Sources : Ministry of Justice, Council for the Judiciary

3.3.Ministère public**3.3.1.Procureurs et personnel**

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées .

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	2 465 [] NA [] NAP	883 [] NA [] NAP	1 582 [] NA [] NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	49 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : The structure of the Prosecution services does not distinguish prosecutors by 'instance level'.

However, it distinguishes three categories: First, Total 33, Males 26, Females 7

Second) Total 1779, Males 696, Females 1083

Third) Total 653, Males 161, Females 492

056. Nombre de chefs des ministères publics.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	85 [] NA [] NAP	50 [] NA [] NAP	35 [] NA [] NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus : The structure of the Prosecutor's body is adapted to the territorial division of Spain in Autonomous Regions and Provinces.

Number of Heads of offices of the Autonomous Región: Total 17

(Males 11, Female 6)

Number of Heads of offices of Province: Total 44 (Males 30, Female 14)

Number of Heads of offices of área: Total 26 (Males 11, Females 15)

057. D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

057-1. Veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :

[]

[X] NA

059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

() Oui

(X) Non

[] NAP

Commentaires

059-1. Les Parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

060. Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52)(répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	2 140 [] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires

C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 55, 56 et 60

Sources : Ministry of Justice: Subdirection of Relations with the Administration of Justice and Prosecution, and Subdirection of

3.4.Parité hommes/femmes

3.4.1 Dispositions particulières pour faciliter la parité

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	(X)	()
des procureurs	(X)	()
du personnel non-juge	(X)	()
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	(X)	()

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires.Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser : The Organic Law for equality of women and men 3/2007 sets that all the tests for access to public employment shall contemplate the study and application of the principle of equality.

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	(X)	()
des procureurs	(X)	()
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires . Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

3.4.2 Au niveau national

061-4. Disposez-vous, au niveau national, d'une ou de plusieurs enquêtes ou rapports récents concernant, en tout ou partie, la répartition hommes/femmes au sein du système judiciaire concernant :

	Oui	Non
les juges	(X)	()
les procureurs	(X)	()
le personnel non-juge	(X)	()
les avocats	()	(X)
les notaires	(X)	()
les agents d'exécution	(X)	()

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ?

<http://www.poderjudicial.es/cgpj/es/Temas/Estadistica-Judicial/Estudios-e-Informes/Estructura-demografica-de-la-Carrera-Judicial/>
<http://www.poderjudicial.es/cgpj/es/Temas/Estadistica-Judicial/Estadistica-por-temas/Estructura-judicial-y-recursos-humanos--en-la-administracion-de-justicia/Planta-judicial-y-plantillas-organicas/Plantilla-organica-y-caracteristicas-de-la-Carrera-Fiscal/>
<http://www.poderjudicial.es/cgpj/es/Temas/Estadistica-Judicial/Estadistica-por-temas/Estructura-judicial-y-recursos-humanos--en-la-administracion-de-justicia/Profesionales-en-la-Administracion-de-Justicia/>

061-5. Existe-t-il un programme national ou un document d'orientation visant à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le système judiciaire ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou indiquer le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ? The Equality Committee of the General Council for the Judiciary and the Institute of the woman (particularly the Observatory for equality of opportunities).

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :

	Oui, veuillez préciser	Non
le recrutement des juges	(X)	()

la promotion des juges	(X)	()
le recrutement des procureurs	()	(X)
la promotion des procureurs	()	(X)
le recrutement du personnel non-juge	()	(X)
la promotion du personnel non-juge	()	(X)

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :

(titre, date, nature du texte) Organic Law for the Judicial Power 6/1985 (article 610), Equality Committee.
Royal Decree 1686/2000, October 6, which creates the Observatory of Equal Opportunities between women and men.

[] NAP

061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme interministériel spécialement dédié à l'égalité homme/femme) Within the Council for the Judiciary there is the Equality Committee. Within the Ministry of the Presidency, relations with the Parliament and equality, there is the Institute of the woman and particularly the Observatory.

[] NAP

061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours) In both cases (Equality Committee of the Council for the Judiciary) and Observatory for equality of opportunities their function is mainly for consultation, advice, information and proposals.

[] NAP

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public



061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	()	(X)
dans les services du ministère public (procureurs)	()	(X)
pour le personnel non-juge des tribunaux	()	(X)

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et leurs fonctions. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Equality Commission in the Prosecutor's Council, Equality Committee (in the General Council for the Judiciary) and Observatory of equal opportunities between women and men) are not specifically aimed to this objectives but they could make proposals on very different aspects.

061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	()	(X)
Répartition de la charge de travail	()	(X)
Horaires de travail	(X)	()
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	(X)	()
Remplacement des personnes absentes	()	(X)
Organisation des audiences	()	(X)
Autres	()	(X)

Commentaires - Si « autres », pouvez-vous préciser ? Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. There is no feminisation of certain functions.

However, there are labour norms that allow changes and reduction in working hours in case of maternity (lactation).

Certain Autonomous Regions distributed laptops among Judges and Lawyers for the Administration of Justice that allow to work at home if necessary.

061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :

les mesures prévues (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

[X] NAP

061-10. Dans le système judiciaire de votre pays (en se basant éventuellement sur des évaluations, études ou rapports officiels), quelles sont les principales causes d'inégalités dans :

les procédures de recrutement (veuillez préciser) :

les procédures de promotion et l'accès aux fonctions de responsabilité (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

[X] NAP

061-11. Dans vos tribunaux, une attention particulière est-elle portée à la question de la parité vis-à-vis du public ou des usagers de la justice, notamment :

	Oui, veuillez préciser	Non
les magistrats ou personnel des tribunaux sont plus des hommes ou des femmes selon certains types d'affaires	()	(X)
la composition des audiences collégiales est toujours mixte	()	(X)
il existe des statistiques hommes/femmes concernant les personnes qui saisissent le tribunal/les victimes, les auteurs d'infractions, etc.	(X) In cases of	()

Commentaires - si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires . The Judges (or Magistrates) who access to Courts of Violence against Women, before starting in the post, will have to participate in the specific and obligatory training activities that periodically establish the General Council of the Judicial Power.

3.5 Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux

3.5.1 Politiques générales en matière de technologie informatique dans le système judiciaire

062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la définition des politiques et stratégies relatives aux technologies informatiques

	Organisation
Politiques et stratégies informatiques	☐ définies et coordonnées au niveau national par une institution ☒ définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions ☐ définies et coordonnées au niveau des l'unité/ partie prenante ☐ autre
TI Gouvernance informatique	☐ gouvernance au niveau national par une institution ☒ gouvernance au niveau national conjointement par plusieurs institutions ☐ organisées au niveau des l'unité/partie prenante ☐ autre

Commentaires

065-1. Dans le cas où il existe une structure nationale qui est en charge de la politique et de la gouvernance stratégique concernant la modernisation du système judiciaire (en s'appuyant, notamment, sur l'informatique) quelle est la composition de cette structure ?

☐ personnels administratifs, techniques et scientifiques seulement

☐ équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges/procureurs/etc.) et des personnels administratifs/techniques/scientifiques

☒ autres (préciser en commentaire)

Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernisation ont été mises en œuvre)

065-2. Quel est le modèle d'organisation majoritairement retenu pour mener des projets structurels informatiques dans les tribunaux et la gestion des applications (maintenance, évolution) ?

	Conduite des nouveaux projets	Gestion des applications
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ No

Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	() Oui (X) Non	() Oui (X) No
Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire)	(X) Oui () Non	(X) Oui () No

Commentaires - veuillez apporter des précisions également en cas d' « autres approches » External Companies are in charge of some specific applications (example, the application for the Bank Account of the Courts).

The Sub-Directorate for New Technologies of the Justice also uses personnel from outsourced external companies.

065-3. Existe-t-il un dispositif de détection et de valorisation des innovations en matière de technologies de l'information issues d'initiatives personnelles et/ou des tribunaux ?

(X) Oui

() Non

Commentaires (précisez notamment les projets ayant connu des développements nationaux) There are electronic mailboxes and a customer service center for sending suggestions.

065-4. Avez-vous mesuré l'impact résultant de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des composantes de votre nouveau système d'information ?

(X) Oui

() Non

065-4-1. Si oui, avez-vous mesuré l'impact sur (multiples réponses possibles) :

[] les processus opérationnels

[X] la charge de travail

[X] les ressources humaines

[X] les coûts

[] autres, veuillez préciser

Commentaires (veuillez donner des exemples d'impact)

3.5.2 Sécurité du système d'information des tribunaux et protection des données à caractère personnel

065-5. Existe-t-il des audits indépendants ou autres mécanismes qui contribuent à la politique globale de sécurité concernant le système d'information judiciaire ?

(X) Oui

() Non

Commentaires (précisez notamment si des cadres nationaux de sécurité informatique existent) According Art. 236 nonies of the Organic Law for the Judiciary, the powers that the Law attributes to the Spanish Agency for Data Protection are exercised, with respect to the treatments carried out for jurisdictional purposes, by the General Council of the Judiciary.

A collaboration agreement between was signed betweenenn Data Protection Agency and the General Council for the Judiciary in the various tasks that, as control authorities, must carry out and, in particular, on the inspection of judicial bodies in the field of data protection.

065-6. Une législation assure-t-elle la protection des données à caractère personnel traitées par les tribunaux ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser notamment : l'existence d'autorités spécifiquement en charge de la protection des données à caractère personnel ; l'étendue des droits conférés aux citoyens dans le cadre spécifique des logiciels utilisés par les tribunaux ; l'existence de contrôles ou de limitations par la loi en ce qui concerne le partage des bases de données traitées par les tribunaux avec d'autres administrations (police, etc.) Security is one of the aspects with the widest regulation in Law 18/2011, regulating the use of information and communication technologies in the Administration of Justice.

On the other hand, the protection of personal data is regulated in articles 236 and following of the Organic Law for the Judiciary that refers to the Organic Law 15/1999, of Protection of Personal Data, with the specialties established for treatments in Justice.

The State Technical Committee of the Electronic Judicial Administration approved the 'Bases of the Interoperability and Security Judicial Scheme' which Law 18/2011, regulating the use of information and communication technologies in the Administration of Justice, makes mandatory.

3.5.3 Bases de données centralisées d'aide à la décision

062-4. Existe-t-il une base de données nationale centralisée des décisions de justice (jurisprudence, etc.) ?

(X) Oui

() No

Commentaires

062-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Pour les décisions de 1ère instance	Pour les décisions de 2ème instance	Pour les décisions de 3ème instance	Lien vers la jurisprudence CEDH	Données anonymisées	Base de données de jurisprudence disponible gratuitement en ligne	Ouverture de la base de données de jurisprudence en open data
Civile et/ou commerciale	() Oui pour tous les jugements (X) Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Pénale	() Oui pour tous les jugements (X) Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Administrative	() Oui pour tous les jugements (X) Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
-----------------------	---	---	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

062-6. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant les condamnations pénales?

(X) Oui

() Non

Commentaires

062-6-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

[X] Mise en relation avec d'autres fichiers européens de même nature

[X] Contenu directement consultable par voie informatique par les juges et/ou les procureurs

[] Contenu directement consultable à d'autres fins que pénales (matières civiles, administratives)

Commentaires - Veuillez préciser quelle est l'autorité délivrant l'accès General Council for the Judiciary
<http://www.poderjudicial.es/search/indexAN.jsp>

3.5.4 Outils d'assistance à la rédaction

062-7. Existe-t-il des outils d'aide à la rédaction dont le contenu est coordonné au niveau national ? (modèles ou bibliothèques de trames, paragraphes pré-rédigés, etc.)

(X) Oui

() Non

Commentaires – si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

062-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité
Civile et/ou commerciale	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA
Pénale	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA

Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA
-----------------------	---

062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires There are audio visual recordings tools for hearings.

062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

	Disponibilité d'outils de dictée simples	Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples	Fonction de reconnaissance vocale
Civile et/ou commerciale	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ Oui ☐ Essai pilote ☐ Non ☐ NA
Pénale	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ Oui ☐ Essai pilote ☐ Non ☐ NA
Administrative	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ Oui ☐ Essai pilote ☐ Non ☐ NA

062-9. Existe-t-il un site intranet au sein du système judiciaire pour la diffusion d'information/actualités ?

Taux de disponibilité :

- (X) 100% - accessible à l'ensemble de l'appareil judiciaire
- () 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
- () 10-49% - dans certains tribunaux seulement
- () 1-9% - dans un seul tribunal
- () 0% (NAP) - Pas d'accès
- [] NA

Commentaires

3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

- (X) Oui
- () Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	Dispositifs intégrés d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des affaires)	Degré d'intégration/co nnexion d'un CMS avec un outil statistique
Civile et/ou commerciale	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA	(X) accessible aux parties () publication de la décision en ligne () les deux () non accessible [] NA [] NAP	() Oui (X) Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	() Entièrement intégré, y compris BI () Intégré (X) Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP

Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ accessible aux parties ☐ publication de la décision en ligne ☐ les deux ☐ non accessible ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Entièrement intégré, y compris BI ☐ Intégré ☒ Non intégré mais connecté ☐ Pas du tout connecté ☐ NA ☐ NAP
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ accessible aux parties ☐ publication de la décision en ligne ☐ les deux ☐ non accessible ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Entièrement intégré, y compris BI ☐ Intégré ☒ Non intégré mais connecté ☐ Pas du tout connecté ☐ NA ☐ NAP

063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national	Service disponible en ligne	Module statistique intégré ou connecté
Registre foncier	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☒ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non
Registre relatif aux entreprises	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☒ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☒ Non

Commentaires – si d’autres matières sont concernées, veuillez préciser In Spain the Land Registry and the Commercial Registry do not depend on the Courts. But there are electronic communications to ask information from these Registries and to send them judicial decisions.

063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

Taux de déploiement de l’outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d’autres ministères (des finances notamment)
--------------------------------	--	--

Gestion budgétaire et financière des tribunaux	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non
Gestion des frais de justice	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non
Autres (préciser en commentaires)	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☒ Non

Commentaires There is an electronic system to manage the bank account of the Court, and in this system has an application for the management of judicial auctions, this system is responsibility of the Judicial Counsellor.

The Sub-Directorate General of Economic Resources of the Administration of Justice (and similar bodies of the Autonomous Regions) manage other applications for salaries and other payments.

063-7. Outils de mesure de la charge de travail des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur (Outil permettant de quantifier l'activité des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur – par exemple le nombre de dossiers traités)

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement des outils	Données utilisées pour un pilotage au niveau national	Données utilisées pour un pilotage au niveau local	Outil intégré dans le CMS
Pour les juges	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP
Pour les procureurs	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP

Pour le personnel non-juge/ non-procureur	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP
---	---	--	--	--

3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables

064-2. Existe-t-il une possibilité de saisir des tribunaux par voie électronique ? (possibilité d'introduire une affaire par voie électronique, par exemple un courrier électronique ou un formulaire sur un site internet)

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-2-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil intégré/connecté dans le CMS
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

064-3. Est-il possible de solliciter l'aide judiciaire par voie électronique ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-3-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Solliciter l'aide judiciaire par voie électronique
Taux de disponibilité	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA
Formalisation de la demande par voie papier obligatoire en parallèle	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP
Cadre législatif spécifique encadrant les demandes d'attribution d'aide judiciaire par voie électronique	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
L'octroi de l'aide judiciaire est également électronique	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP
Information disponible dans le CMS	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP

064-4. Est-il possible de transmettre des convocations à un rendez-vous judiciaire ou à une audience par voie électronique ? (un rendez-vous judiciaire désigne des phases préalables à une audience judiciaire, notamment en vue de médiation ou de conciliation)

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Convocations générées par le CMS	Convocation papier obligatoire en parallèle	Consentement de l'utilisateur pour être avisé par voie électronique	Modalités (si autres préciser en commentaires)	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☒	☐	☐	☒ SMS ☒ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒

Pénale	☒ [X]	☐ []	☐ []	☒ [X] SMS ☒ [X] Courrier électronique ☒ [X] Application informatique spécifique ☐ [] Autres	☐ []
Administrative	☒ [X]	☐ []	☐ []	☒ [X] SMS ☒ [X] Courrier électronique ☒ [X] Application informatique spécifique ☐ [] Autres	☐ []

Commentaires In accordance with article 273 of the Civil Procedure Law, companies, lawyers and officials are required to communicate with justice electronically. This is not the case of natural persons, who can choose whether or not to use electronic means.

064-6. Existe-t-il des possibilités de communication électronique entre les tribunaux et les avocats et/ou les parties ? (envoi de fichiers électroniques et de données concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

Communication entre le tribunal et les avocats représentant les parties

☒ (X) Oui

☐ () Non

Communication entre le tribunal et les parties non représentées par un avocat

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires

064-6-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

Taux de déploiement de l'outil	Phases du procès concernées	Modalités (si différentes selon les phases du procès ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique

Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui

Commentaires

064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
--------------------------------	--	-----------------------------

Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	☐ 100% ☐ 50-99% ☒ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Experts (tels que définis dans les Q202 et suivantes)	☐ 100% ☐ 50-99% ☒ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Services de police judiciaire	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui

Commentaires

064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés ? (contentieux de faible valeur, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc - veuillez préciser en commentaire)

() Oui

(X) Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant.

064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition de parties, etc.).

(X) Oui

() Non

Commentaires

064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Préalable à l'audience ☒ Durant l'audience ☒ Postérieurement à l'audience	☒ Oui ☐ Non
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Préalable à l'audience ☒ Durant l'audience ☒ Postérieurement à l'audience	☒ Oui ☐ Non
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Préalable à l'audience ☒ Durant l'audience ☒ Postérieurement à l'audience	☒ Oui ☐ Non

Commentaires

064-11. Enregistrement d'auditions ou de débats (enregistrement sonore ou audiovisuel en phase d'instruction et/ou de jugement)

(X) Oui

() Non

Commentaires

064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	Type d'enregistrement	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP

Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
-----------------------	---	--	--

064-12. La preuve électronique est-elle admissible ?

	Admissibilité de la preuve électronique	Cadre législatif
Civile et/ou commerciale	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement
Pénale	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement
Administrative	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement

Commentaires

3.6. Performance et évaluation

3.6.1. Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?

	Oui / Non
dans les tribunaux	☐ Oui ☒ Non

dans les services du ministère public

() Oui

(X) Non

Commentaires

3.6.2.Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public

077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les tribunaux :

[X] nombre de nouvelles affaires

[X] durée des procédures (délais)

[X] nombre d'affaires terminées

[X] nombre d'affaires pendantes

[] stocks d'affaires

[X] productivité des juges et des personnels des tribunaux

[] satisfaction du personnel des tribunaux

[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

[] coûts des procédures judiciaires

[X] nombre de recours

[X] taux de recours

[X] clearance rate

[X] disposition time

[] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les services du ministère public:

[X] nombre de nouvelles affaires

- ☒ [X] durée des procédures (délais)
- ☒ [X] nombre d'affaires terminées
- ☒ [X] nombre d'affaires pendantes
- ☐ [] stocks d'affaires
- ☒ [X] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- ☐ [] satisfaction du personnel des services du ministère public
- ☐ [] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)
- ☐ [] coûts des procédures judiciaires
- ☐ [] clearance rate
- ☐ [] disposition time
- ☒ [X] pourcentage de condamnations et d'acquittements
- ☐ [] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé principalement sur les indicateurs définis?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires

073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

- ☐ () Annuelle
- ☐ () Moins fréquente
- ☒ (X) Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :

073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein de ce tribunal ?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires

073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?

- ☒ [X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
- ☒ [X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
- ☒ [X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
- ☐ [] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère

public basé principalement sur les indicateurs définis?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

☐ Annuelle

☐ Moins fréquente

☒ Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :

073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?

☒ Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

☒ Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

☒ Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples possible) :

☒ Conseil Supérieur de la Magistrature

☒ Ministère de la Justice

☐ Organe d'inspection

☐ Cour Suprême

☐ Organe d'audit extérieur

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public (réponses multiples possible) :

☐ Conseil supérieur des procureurs

☐ Ministère de la Justice

☐ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

☒ Procureur général /Procureur de la République

☐] Organe d'audit extérieur

☒] Autre (veuillez préciser) : The Prosecutor Inspection within the General Prosecutor Office

Commentaires "Other": The Prosecutor Inspection within the General Prosecutor Office

3.6.3. Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public



070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :

☒] nombre de nouvelles affaires

☒] durée des procédures (délais)

☒] nombre d'affaires terminées

☐] nombre d'affaires pendantes

☐] stocks d'affaires

☒] productivité des juges et des personnels des tribunaux

☐] satisfaction du personnel des tribunaux

☐] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

☐] coûts des procédures judiciaires

☒] nombre de recours

☒] taux de recours

☒] clearance rate

☒] disposition time

☒] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :

☒] nombre de nouvelles affaires

☒] durée des procédures (délais)

☒] nombre d'affaires terminées

☒] nombre d'affaires pendantes

☐] stocks d'affaires

☒] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics

☐] satisfaction du personnel des services du ministère public

☐] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)

☐] coûts des procédures judiciaires

☐] clearance rate

☒] disposition time

☒] pourcentage de condamnations et d'acquittements

☐] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):

☒ en matière civile

☒ en matière pénale

☒ en matière administrative

Commentaires

072. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?

	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	(X)	()
dans les services du ministère public	(X)	()

Commentaires

3.6.4.Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public

080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux ?

(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :National Commission for Judicial Statistics

() Non

Commentaires National Commission for Judicial Statistics

080-1. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal:

(X) Oui, sur internet

() Non, seulement en interne (sur un site intranet)

() Non

Commentaires

080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des services du ministère public?

(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :General Prosecutor Office

() Non

Commentaires General Prosecutor Office

080-3. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public?

(X) Oui, sur internet

() Non, seulement en interne (sur un site intranet)

() Non

Commentaires

081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

[] Internet

[X] Intranet

[] Diffusion papier

Commentaires

081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

() Annuelle

() Moins fréquente

(X) Plus fréquente

Commentaires

081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de décisions, le nombre de procureurs et de personnel administratif, des objectives et une évaluation de l'activité)?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

[] Internet

[X] Intranet

[] Diffusion papier

Commentaires

081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

() Annuelle

() Moins fréquente

(X) Plus fréquente

Commentaires

3.6.5 Administration des tribunaux

082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites....) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes).

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs

083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :

[] Pouvoir exécutif (par exemple ministère de la Justice)

[] Pouvoir législatif

[X] Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)

[] Président de la juridiction

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :

- () Annuelle
- () Moins fréquente
- () Plus fréquente

083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

- (X) Oui
- () Non

Commentaires

083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :

- [] Pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la Justice)
- [X] Procureur général /Procureur de la République
- [] Conseil supérieur des procureurs
- [] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- [] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- () Oui
- (X) Non

Commentaires

120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation

- () Annuelle
- () Moins fréquente
- () Plus fréquente

Commentaires

C4. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Law

4.Procès équitable

4.1.Principes

4.1.1.Principes du procès équitable



084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?

[]

[X] NA

[] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :

085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez brièvement préciser:

085-1. Ratio entre le nombre total de procédures de récusations initiées et le nombre de récusations qui ont abouti (au cours de l'année de référence) :

[]

[X] NA

Commentaires

086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme ?

[X] Pour les procédures civiles (non-exécution)

[X] Pour les procédures civiles (durée)

[X] Pour les procédures pénales (durée)

[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour Européenne des droits de l'Homme au niveau de l'Etat/au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées):

086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de violation par la Cour Européenne des droits de l'Homme ?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Commentaires

D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions dans ce chapitre.

Sources : Civil Procedural Law
Criminal Procedural Law

4.2.Durée des procédures

4.2.1.Informations générales

087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- ☒ en matière civile
- ☒ en matière pénale
- ☒ en matière administrative
- ☐ Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088. Existe-t-il des procédures simplifiées :

- ☒ en matière civile (petits litiges)
- ☒ en matière pénale (infractions mineures)
- ☒ en matière administrative
- ☐ Il n'y a pas de procédure simplifiée

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements par oral, accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

- ☐ affaires civiles
- ☐ affaires pénales
- ☒ affaires administratives

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

4.2.2.Gestion des flux d'affaires – première instance

091. Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales"

Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance

Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	1 426 264 [] NA [] NAP	2 324 441 [] NA [] NAP	2 132 393 [] NA [] NAP	1 613 295 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	942 844 [] NA [] NAP	1 284 086 [] NA [] NAP	1 113 252 [] NA [] NAP	1 103 465 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	331 391 [] NA [] NAP	868 023 [] NA [] NAP	847 428 [] NA [] NAP	354 118 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	331 391 [] NA [] NAP	868 023 [] NA [] NAP	847 428 [] NA [] NAP	354 118 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
3. Affaires administratives	152 029 [] NA [] NAP	172 332 [] NA [] NAP	171 713 [] NA [] NAP	155 712 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires The Court of Justice of the European Union (CJEU) of December 21, 2016 and other previous Judgments have meant a massive interposition of lawsuits based on that doctrine, for the civil challenge of general conditions included in financing contracts with real estate guarantees in which the borrower is a natural person. Measures, referred to in previous CEPEJ questionnaires, of specialization of certain judicial bodies have been adopted.

Regarding registry cases, Spain Land Registry and Commercial Registry do not depend on Courts. But, if one disagrees with a decision of the Register (Land or Commercial) or of the Directorate General for Registers and Notaries, he/she can appeal the decision against Courts.

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

. Payment order procedures, requests for undisputed matters, divorces and family issues with mutual consent

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

. NAP

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	350 114 [] NA [] NAP	722 035 [] NA [] NAP	743 896 [] NA [] NAP	347 204 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Infractions graves	255 145 [] NA [] NAP	287 853 [] NA [] NAP	305 701 [] NA [] NAP	251 587 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Infractions mineures	94 969 [] NA [] NAP	434 182 [] NA [] NAP	438 195 [] NA [] NAP	95 617 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.3. Gestion des flux d'affaires – seconde instance



097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	112 064 [] NA [] NAP	206 672 [] NA [] NAP	180 327 [] NA [] NAP	139 340 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	90 748 [] NA [] NAP	180 721 [] NA [] NAP	156 399 [] NA [] NAP	116 096 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

3. Affaires administratives	21 316 [] NA [] NAP	25 951 [] NA [] NAP	23 928 [] NA [] NAP	23 244 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. The Court of Justice of the European Union (CJEU) of December 21, 2016 and other previous Judgments have meant a massive interposition of lawsuits based on that doctrine, for the civil challenge of general conditions included in financing contracts with real estate guarantees whose Borrower is a natural person. Measures, referred to in previous assessments, of spatialization of certain judicial bodies have been adopted. In 2018, the appeals to the judgments in matters of individual suitcases against general conditions included in financing contracts with real estate guarantees whose borrower is a natural person have reached the Provincial Courts (second Instance). The small (probably insignificant) number of Registry cases that arrive to the Second Instance is not distinguished of the Litigious cases. This is why the total number of cases can be provided

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	8 834 [] NA [] NAP	59 018 [] NA [] NAP	58 916 [] NA [] NAP	8 850 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Infractions graves	5 986 [] NA [] NAP	38 885 [] NA [] NAP	38 839 [] NA [] NAP	6 057 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Infractions mineures	2 848 [] NA [] NAP	20 133 [] NA [] NAP	20 077 [] NA [] NAP	2 793 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.4. Gestion des flux d'affaires – Cour suprême

099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême

Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	27 712 [] NA [] NAP	22 487 [] NA [] NAP	24 417 [] NA [] NAP	26 113 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	14 809 [] NA [] NAP	12 532 [] NA [] NAP	10 257 [] NA [] NAP	17 084 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Affaires administratives	12 903 [] NA [] NAP	9 955 [] NA [] NAP	14 160 [] NA [] NAP	9 029 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. The Administrative Procedural Law allows the inadmissibility of the cassation appeal by resolution of a lower level than Civil Procedural Law. This explains partially the different clearance rate between this two rooms.

In relation to the good resolution rate in Administrative is due in part to this cause: In previous years, a Judgement of the Court of Justice

of the European Union declared Spanish law contrary to Community law authorizing the tax on retail sales of certain hydrocarbons. This fact meant the massive presentation of claims for the patrimonial responsibility of the State for the undue payment of the so-called "sanitary cent". Once the Supreme Court established jurisprudence, many of these cases were resolved more quickly.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

(X) Oui

() Non

Commentaires

099-1-1. Si oui, veuillez indiquer le nombre :

d'affaires reçues par la Cour suprême ? [0]

d'affaires classées par cette procédure ? [0]

Commentaires No numeric data for 99-1-1

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	2 165 [] NA [] NAP	5 562 [] NA [] NAP	4 668 [] NA [] NAP	3 059 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Infractions graves	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Infractions mineures	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.5. Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques



101. Nombre d'affaires de divorce contentieux, licenciement, faillite, vol avec violence, homicide volontaire, relatives aux demandeurs d'asile et relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.
---	--------------------	--------------------	---

Divorce contentieux	36 185 [] NA [] NAP	44 433 [] NA [] NAP	43 893 [] NA [] NAP	35 116 [] NA [] NAP
Licenciement	51 797 [] NA [] NAP	107 294 [] NA [] NAP	101 243 [] NA [] NAP	54 274 [] NA [] NAP
Faillite	30 239 [] NA [] NAP	9 115 [] NA [] NAP	8 728 [] NA [] NAP	31 123 [] NA [] NAP
Vol avec violence	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Homicide volontaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Affaires relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	1 645 [] NA [] NAP	2 030 [] NA [] NAP	962 [] NA [] NAP	2 876 [] NA [] NAP
Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	12 739 [] NA [] NAP	33 252 [] NA [] NAP	28 924 [] NA [] NAP	17 874 [] NA [] NAP

Commentaires Variations in respect of cases relating to asylum seekers and cases relating to the right of entry and stay for aliens are due to the migration crisis

101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours juridictionnels relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

. The inadmissibility of the request for asylum by the Ministry of the Interior can be appealed before the Courts of Contentious Administrative by the abbreviated procedure (article 78 of Law on Contentious Administrative Jurisdiction).
In addition, if the asylum seeker requests the suspension of the decisión (of the Ministry), the urgency procedure will be applicable. Then, the judge must decide (on the suspension) in two days without hearing the other party, who will be heard in the next three days (Article 29 of Law regulating Right of Asylum).

102. Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	[X] NA [] NAP	299 [] NA [] NAP	206 [] NA [] NAP	531 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Divorce contentieux	☒ NA ☐ NAP	294 ☐ NA ☐ NAP	404 ☐ NA ☐ NAP	370 ☐ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Licenciement	27 ☐ NA ☐ NAP	185 ☐ NA ☐ NAP	306 ☐ NA ☐ NAP	818 ☐ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Faillite	36 ☐ NA ☐ NAP	1 593 ☐ NA ☐ NAP	231 ☐ NA ☐ NAP	839 ☐ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Vol avec violence	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	136 ☐ NA ☐ NAP	387 ☐ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Homicide volontaire	☒ NA ☐ NAP	884 ☐ NA ☐ NAP	153 ☐ NA ☐ NAP	291 ☐ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP

Commentaires

103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

. - Litigious divorce cases: Submission of the lawsuit; notification to the defendant who has 20 days as time limit to submit the reply; oral hearing in which the evidences proposed by the parties and admitted by the judge will be performed, but the Court may order ex officio the examination of any evidence deemed relevant; oral conclusions. The judge will deliver the judgment within the time limit determined by the law. The intervention of the Public Prosecution Service shall be mandatory when either of the parties in the procedure is under age, incapacitated or in a situation of legal absence.

- Non litigious cases: Admitted the application for separation or divorce, the Judicial Counsellor will summon the spouses within the following three days, to ratify separately their petition. If one of them do not ratify the document, then the proceeding concludes (as non litigious). If there are minor or disabled children, the Court will request a report from the Prosecutor

104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.

. Estimation made by Judicial Statistic Department of the General Council for the Judiciary

4.2.6. Gestion des flux d'affaires – ministère public

105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- ☒ diriger ou superviser l'enquête policière
- ☒ mener des enquêtes
- ☒ quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- ☒ porter une accusation

- ☒ [X] soumettre l'affaire au tribunal
- ☒ [X] proposer une peine au juge
- ☒ [X] faire appel
- ☒ [X] superviser la procédure d'exécution
- ☐ [] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !)
- ☐ [] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- ☐ [] autres attributions significatives (veuillez préciser) :

Commentaires

106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :

- ☒ [X] affaire civiles
- ☒ [X] affaires administratives
- ☒ [X] affaires de faillite

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

107. La gestion des affaires par le procureur : nombre total des affaires penales en première instance

	Reçues par le procureur au cours de l'année de référence	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous) au cours de l'année de référence	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales traitées en première instance par le procureur	84 964 ☐ [] NA ☐ [] NAP	55 226 ☐ [] NA ☐ [] NAP	☐ [] NA ☒ [X] NAP	13 823 ☐ [] NA ☐ [] NAP

Commentaires Certain number of cases received are re-sent to other prosecutor offices.

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été portées par le procureur devant les tribunaux par le biais de cette procédure?

	Nombre de procédures du plaider coupable
Total	176 809 ☐ [] NA ☐ [] NAP
Avant que l'affaire ne soit portée devant les tribunaux	93 939 ☐ [] NA ☐ [] NAP
Pendant la procédure judiciaire	82 870 ☐ [] NA ☐ [] NAP

Commentaires

108. Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur.

	Nombre d'affaires
Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3 + 4)	55 226 [] NA [] NAP
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	[X] NA [] NAP
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	[X] NA [] NAP
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	[X] NA [] NAP
4. Autre	[X] NA [] NAP

Commentaires

109. Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107, 107-1 et 108.

Sources : Estatute of Public Prosecution
Annual Report of Public Prosecution Office
Compendium of crimes 2018
Unit Support of the Public Prosecutions Office

5.Carrière des juges et procureurs

5.1.Recrutement et promotion

5.1.1.Recrutement et promotion des judges

110. Comment les juges sont-ils recrutés ?

[X] principalement par concours (concours ouvert)

[] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

[] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

[X] autre (veuillez préciser) :As a minority system, one from each four posts for Magistrate will be covered by jurists with recognised

experience

Commentaires Other: As a minority system, one from each four posts for Magistrate will be covered by jurists with recognised experience

111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- ☐ une instance composée seulement de juges
- ☐ une instance composée seulement de non juges
- ☒ une instance composée de juges et de non juges

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs instances impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

112. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires

113. En quoi consiste la procédure de promotion des juges: (plusieurs réponses possibles)

- ☒ Concours / Examen
- ☒ Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)
- ☐ Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen):

113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge? (plusieurs réponses possibles)

- ☒ Les années d'expérience
- ☐ Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
- ☐ La performance (quantitative)
- ☐ Les résultats d'évaluations
- ☐ Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
- ☒ Autre(s)
- ☐ Aucun critère

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s) »): Other = Selective and specialization tests.

Proposal of the General Council for the Judiciary in case of Presidents of High Courts of Justice of the Autonomous Regions.

5.1.2.Statuts, recrutement et promotion des procureurs

115. Le ministère public est-il :

- ☒ statutairement indépendant
- ☐ sous l'autorité du ministre de la Justice ou une autre autorité centrale

☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (mutation, nomination...).

115-1. La loi, ou une autre réglementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

116. Comment sont recrutés les procureurs ?

☒ principalement par concours (concours ouvert)

☐ principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

☐ une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

☐ une instance composée seulement de procureurs

☐ une instance composée seulement de non procureurs

☒ une instance composée de procureurs et de non procureurs

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

☐ Oui

☒ Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ?

Commentaires

119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs: (plusieurs réponses possibles)

☐ Concours / Examen

☒ Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

☐ Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) :

119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur?

☒ Les années d'expérience

☐ Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

☐ La performance (quantitative)

- ☐ Les résultats d'évaluations
- ☐ Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
- ☒ Autre(s)
- ☐ Aucun critère

Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

5.1.3.Mandat et retraite des juges et procureurs

121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :72
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :

- ☒ Pour des raisons disciplinaires
- ☐ Pour des raisons organisationnelles
- ☐ Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :
- ☐ Non

Commentaires

122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?

- ☒ Oui, durée de la période probatoire (en années) :2
- ☐ Non

Commentaires

123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :72
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?

- ☒ Oui, durée de la période probatoire (en années) :8 months
- ☐ Non

Commentaires

125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

125-1. Est-il renouvelable ?

() Oui

() Non

[X] NAP

Commentaires

126. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années)?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

126-1. Est-il renouvelable ?

() Oui

() Non

[X] NAP

Commentaires

E1. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : - Organic Law for the Judiciary

- Estatute of the Public Prosecution

5.2. Formation

5.2.1. Formation des juges

127. Types de formations proposées des juges :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue générale	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation
Formation continue générale	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	☐ [] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☒ [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

5.2.2. Formation des procureurs



129. Types de formations proposées aux procureurs :

Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
-------------	-------------	---------------------------

Formation initiale	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue générale	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	☐ []	☐ []	☒ [X]
Une institution pour les procureurs	☐ []	☐ []	☒ [X]
Une institution commune pour juges et procureurs	☐ []	☐ []	☐ []

Commentaires

131-0. Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s)?

	Budget de l'institution pour l'année de référence, en €
Une institution pour les juges	15 230 340 ☐ [] NA ☐ [] NAP
Une institution pour les procureurs	24 386 000 ☐ [] NA ☐ [] NAP
Une institution commune pour les juges et procureurs	☐ [] NA ☒ [X] NAP

Commentaires The variation in the budget for the training of prosecutors from one year to the next depends on the number of prosecutors of the new promotions participating in a selective course.

The budget of institution for judges corresponds to the program 111O 'Judges Selection and Training'.

131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment ces juges et/ou procureurs sont formés ?

. NAP

131-2. Nombre de formation continue (en jours) organisées par l'institution de formation judiciaire à l'intention des juges, des procureurs, du personnel non-juge et du personnel non-procureur

	Nombre de formation continue organisée, en jours (sans e-learning)	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e-learning)
Total	☒ [X] NA ☐ [] NAP	☒ [X] NA ☐ [] NAP
1. Seulement pour les juges	10 822 ☐ [] NA ☐ [] NAP	35 ☐ [] NA ☐ [] NAP

2. Seulement pour les procureurs	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
3. Seulement pour le personnel non-juge	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
4. Seulement pour le personnel non-procureur	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
5. Autres formations communes	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP

Commentaires :

E2. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Statistics, General Council for the Judiciary
Centre for Legal Studies (Ministry of Justice)

5.3.Exercice de la profession

5.3.1.Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	48 997 ☐] NA ☐] NAP	33 326 ☐] NA ☐] NAP	☐] NA ☒ X] NAP	☐] NA ☒ X] NAP
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	124 968 ☐] NA ☐] NAP	73 772 ☐] NA ☐] NAP	☐] NA ☒ X] NAP	☐] NA ☒ X] NAP
Procureur au début de sa carrière	48 997 ☐] NA ☐] NAP	33 326 ☐] NA ☐] NAP	☐] NA ☒ X] NAP	☐] NA ☒ X] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	124 968 ☐] NA ☐] NAP	73 772 ☐] NA ☐] NAP	☐] NA ☒ X] NAP	☐] NA ☒ X] NAP

Commentaires Other two concepts have to be taken into account:

- Remuneration for objectives. (For 2018, Judges 6.474.050,91, Prosecutors 3.220.851,03)
- Professional substitutions. (For 2018, Judges 3.220.851,03; Prosecutors 646.740,23)

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Retraite spécifique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Logement de fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre avantage financier	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

[X] NAP

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser.

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

5.3.2 Institution/organe d'éthique

138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

138-1. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

() juges uniquement

() juges et représentants d'autres professions juridiques

(X) autre, veuillez préciser :

Commentaires

138-2. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

☒ (X) Oui

☐ () Non

[] NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

[] NAP

138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les procureurs, etc.) ?

☐ () Oui

☒ (X) Non

Commentaires

138-4. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

☐ () procureurs uniquement

☐ () procureurs et représentants d'autres professions juridiques

☐ () autre, veuillez préciser :

Commentaires

138-5. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

☐ () Oui

☐ () Non

[] NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

[] NAP

5.4.Procédures disciplinaires

5.4.1.Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions

140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (plusieurs options possibles) ?

[] Justiciables

[] Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique

☒ [X] Cour suprême

☒ [X] Conseil supérieur de la magistrature

[] Tribunal ou autorité disciplinaire

[] Médiateur (Ombudsman)

[] Parlement

[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

[] Autre (veuillez préciser) :

☐ Ceci n'est pas possible

Commentaires

141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs options possibles) :

- ☐ Citoyens
- ☒ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- ☒ Procureur Général/Procureur d'Etat
- ☒ Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur (Ombudsman)
- ☐ Organisme professionnel
- ☒ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :See general comment
- ☐ Autre (veuillez préciser) :
- ☐ Ceci n'est pas possible

Commentaires

142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (plusieurs options possibles)

- ☐ Tribunal
- ☐ Cour suprême
- ☒ Conseil supérieur de la magistrature
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur (Ombudsman)
- ☐ Parlement
- ☐ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

- ☐ Cour Suprême
- ☒ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- ☒ Procureur Général/Procureur d'Etat
- ☒ Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur (Ombudsman)
- ☐ Organisme professionnel
- ☒ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :See comment

5.4.2. Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	23 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP
1. Faute déontologique	0 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	23 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Délit pénal	0 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : The number total in case of Prosecutors expresses the number of information proceedings opened.

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	14 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Réprimande	2 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Suspension	6 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
4. Amende	6 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

5. Diminution de salaire temporaire	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
6. Rétrogradation de poste	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
8. Démission	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
9. Autre	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
10. Révocation	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons.

E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 144 et 145 :

Sources : General Council for the Judiciary
and Annual Report of the Prosecution Service

6. Avocats

6.1. Profession d'avocat

6.1.1. Statuts de la profession d'avocat

146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	143 205 [] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui ()

Non (X)

Commentaires

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

149. Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice (plusieurs options sont possibles) pour les :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Affaires civiles	[]	[]	[]
Affaires de licenciement	[]	[]	[]
Affaires pénales - Défendeur	[]	[]	[]
Affaires pénales - Victime	[]	[]	[]
Affaires administratives	[]	[]	[]

[X] NAP

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des avocats :

149-0. En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients au tribunal :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Membre de la famille	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Personne concernée elle-même	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Syndicat	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autres	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires - Si « autres », veuillez préciser. De plus, veuillez préciser pour les catégories mentionnées quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) :

149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?

[] Activité notariale

[X] Arbitrage/médiation

- ☒ Mandataire
- ☒ Syndic de copropriété
- ☒ Agent immobilier
- ☒ Autres (veuillez préciser) :

Commentaires

149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat ?

- ☒ Avocat indépendant
- ☒ Avocat salarié
- ☒ Avocat d'entreprise

Commentaires

150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- ☒ un barreau national
- ☒ un barreau régional
- ☒ un barreau local

Commentaires

151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:

152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires

153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 146 et 148 :

Sources : Information published in official websites, as Consejo General de la Abogacía Española (General Council of Spanish Lawyers)

6.1.2.Exercice de la profession

154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

☐ Oui, la loi contient des règles

☒ Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

☐ Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

Commentaires

6.1.3.Standards de qualité et procédures disciplinaires

157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :

☒ le Barreau

☐ le législateur

☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

☒ la prestation de l'avocat

☒ le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

☐ Le juge

☐ Le ministère de la Justice

[X] Une instance professionnelle

[X] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	[X] NA [] NAP
1. Faute déontologique	[X] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	[X] NA [] NAP
3. Délit pénal	[X] NA [] NAP
4. Autre	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	[X] NA [] NAP
1. Réprimande	[X] NA [] NAP
2. Suspension	[X] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	[X] NA [] NAP
4. Amende	[X] NA [] NAP
5. Autre	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons :

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

7.1 Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

7.1.1. Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal



163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

163-1. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

- ☒ Avant/à la place de la procédure devant le tribunal
- ☐ Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours
- ☐ Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires - Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal ?

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	☒ Oui ☐ Non ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP
Affaires familiales	☒ Oui ☐ Non ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP
Affaires administratives	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NAP

Affaires pénales	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires liées aux consommateurs	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP

Commentaires

165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?

() Oui
(X) Non
[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	6 939 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires The figure indicated is the sum of [Mediators + Insolvency mediators + Institutions of Mediation + Legal Persons Insolvency mediators] registered in the Registry of Mediation of the Ministry of Justice.

The registry is not compulsory and there are other Registries in Autonomous Regions. Therefore, the figure is not a complete and perfect national data.

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débiter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles et commerciales	1 289 [] NA [] NAP	879 [] NA [] NAP	148 [] NA [] NAP
2. Affaires familiales	4 937 [] NA [] NAP	3 280 [] NA [] NAP	537 [] NA [] NAP
3. Affaires administratives	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	2 406 [] NA [] NAP	3 278 [] NA [] NAP	1 236 [] NA [] NAP

5. Affaires pénales	2 935 [] NA [] NAP	1 986 [] NA [] NAP	985 [] NA [] NAP
6. Affaires liées aux consommateurs	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source :

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

[X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

[X] l'arbitrage

[X] la conciliation (si différente de la médiation)

[] d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) :

Commentaires

G1. Veuillez indiquer la source de la réponse à la question 166 :

Source : Registry of Mediators and Mediation Institutions
Sub-Directorate General for Notaries and Registries

8.Exécution des décisions de justice

8.1.Exécution des décisions en matière civile

8.1.1.Fonctionnement

169. Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

170. Nombre d'agents d'exécution

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'agents d'exécution	[X] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires

171. Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles) :

[X] des juges

[] des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques

☐ des huissiers de justice attachés à une institution publique

☒ autre

Commentaires - Veuillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs) : Judicial Counselor, Civil Servants of the Judicial offices, 'Procuradores'

171-1. Les agents d'exécution ont-ils le monopole dans l'exercice de leur fonction ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des agents d'exécution ou au contraire des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés:

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Saisie des immeubles	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Saisies des rémunérations	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Saisies des véhicules terrestres à moteur	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Mesures d'expulsion	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	☒ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☐ NAP
Autres	☐ Oui avec monopole ☐ Oui sans monopole ☐ Non ☒ NAP

Commentaires

171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution ?

- ☒ [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
- ☒ [X] Recouvrement de créances
- ☒ [X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires
- ☒ [X] Séquestres
- ☐ [] Constats
- ☐ [] Service des audiences près les juridictions
- ☐ [] Conseils juridiques
- ☐ [] Procédures de faillites
- ☒ [X] Missions confiées par le juge
- ☐ [] Représentation des parties devant les juridictions
- ☐ [] Rédaction des actes sous-seings privés
- ☐ [] Administrateur d'immeubles
- ☐ [] Autres

Commentaires

172. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires

172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?

- ☐ () Oui
- ☒ (X) Non

Commentaires

173. La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par (la réponse NAP signifie que la profession n'est pas organisée) :

- ☒ [X] une instance nationale
- ☐ [] une instance régionale
- ☐ [] une instance locale
- ☐ [] NAP

Commentaires

174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- ☒ (X) Oui

☐ Non

Commentaires

175. Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires The taxes to initiate the proceeding are legally foreseen.

176. Est-ce que la loi énonce des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

H0. Veuillez indiquer les sources pour la réponses à la question 170 :

Source : Civil Enforcement Act

8.1.2.Efficacité des services d'exécution



177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?

☐ une instance professionnelle

☐ le juge

☒ le ministère de la Justice

☐ le procureur

☒ autre (veuillez préciser) :General Council for the Judiciary

Commentaires

179. Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés ?

180. Si oui, qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

☐ un organisme professionnel

- ☐ le juge
- ☒ le ministère de la Justice
- ☒ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est conduite par l'agent d'exécution?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.

- ☐ absence de toute exécution
- ☐ non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques
- ☐ manque d'information
- ☒ durée excessive
- ☐ pratiques illégales
- ☐ supervision insuffisante
- ☐ coût excessif
- ☒ autre (veuillez préciser) :Difficulty and/or impossibility to find assets of the debtor

Commentaires

184. Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

Existence du système

pour les affaires civiles	(X) Oui () Non
pour les affaires administratives	(X) Oui () Non

Commentaires

186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une seule option possible)

- (X) entre 1 et 5 jours
 () entre 6 et 10 jours
 () entre 11 et 30 jours
 () plus (veuillez préciser) :
 [] NA

Commentaires If the party is represented by a Procurador or obligated to have electronic communications, the notification is very fast. In other cases, the time depends on different circumstances (whether or not the person is in his/her house, for example) and may be more than five days, or even more than ten days.

187. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	[X] NA [] NAP
1. Pour faute déontologique	[X] NA [] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	[X] NA [] NAP
3. Pour délit pénal	[X] NA [] NAP
4. Autre	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

188. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	[X] NA [] NAP

1. Réprimande	☒ NA ☐ NAP
2. Suspension	☒ NA ☐ NAP
3. Retrait d'une affaire	☒ NA ☐ NAP
4. Amende	☒ NA ☐ NAP
5. Autre	☒ NA ☐ NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :

H1. Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Source : Civil Procedural Law

8.2.Exécution des décisions pénales

8.2.1.Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales

189. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

☒ Juge

☐ Procureur

☒ Services pénitentiaire et de probation

☒ Autre autorité (veuillez préciser) :

Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).

190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

☐ 80-100%

☐ 50-79%

☐ Moins de 50%

9. Notaires

9.1. Profession de notaire

9.1.1. Nombre et statuts des notaires

192. Si votre pays dispose de notaires, veuillez indiquer leur nombre et leur statut. Sinon, veuillez passer à la question 197.

	Total	Hommes	Femmes
TOTAL (1+2+3+4)	2 756 [] NA [] NAP	1 892 [] NA [] NAP	864 [] NA [] NAP
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Professionnels nommés par l'Etat	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Fonctionnaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Autre	2 756 [] NA [] NAP	1 892 [] NA [] NAP	864 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser le statut de ces notaires :

192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs options possibles) :

- [] diplôme
- [] expérience professionnelle/formation professionnelle
- [X] examen
- [] procédure de nomination par l'Etat
- [] autre (veuillez préciser):

Commentaires

192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- [X] oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :
- [] non, veuillez indiquer la durée du mandat :

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser :

194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles):

- [X] dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)
- [X] authentification

☒ [X] certification des signatures

☐ [X] contrôle de légalité des documents soumis par les parties

☐ [X] médiation

☐ [X] prestation de serments

☐ [X] autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :Collect and report important tax data

Commentaires

194-1. Les notaires ont –ils des droits exclusifs dans l’exercice de leurs fonctions :

☐ [] dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)

☐ [X] authentification

☐ [X] certification des signatures

☐ [X] contrôle de légalité des documents soumis par les parties

☐ [] médiation

☐ [] prestation de serments

☐ [] autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou, au contraire, des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés: In the fields indicated they have the monopoly when the issue is not judicialized.

Similar tasks within the Court and for judicial case are carried out by Judicial Counselors.

194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles) ?

☐ [X] Transaction immobilière

☐ [X] Droit de la famille

☐ [X] Droit des successions

☐ [X] Droit des sociétés

☐ [X] Contrôle de la régularité des jeux de hasard

☐ [X] Autres

Commentaires

194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes numériques spécialisés dans leur activité ?

☐ [X] Dans l’élaboration d’instruments authentiques

☐ [] Dans l’enregistrement d’instruments authentiques (archives)

☐ [] Pour d'autres activités (veuillez préciser) :

Commentaires

195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l’activité des notaires ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires

196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs options possibles)?

- ☐ une instance professionnelle
- ☐ le tribunal
- ☒ le ministère de la Justice
- ☐ le procureur
- ☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

I1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 192:

Sources : Document published by the General Council for the Judiciary (Section for Statistics), called "Justice data by data" (La Justicia dato a dato)

10. Interprètes judiciaires

10.1. Précisions sur la profession d'interprète judiciaire

10.1.1. Statuts des interprètes judiciaires

197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Commentaires

198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

199. Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

- []
- ☒ NA
- ☐ NAP

200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) : Decree-Law 8/2014 of Autonomous Region of Catalonia, for example. Or Article 124 of Criminal Procedural Law.

201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?

☐ [] Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

☐ [] Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

☒ [X] Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection

Commentaires

J1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 199

Sources : NA

11.Experts judiciaires

11.1.Profession d'expert judiciaire

11.1.1.Statuts des experts judiciaires

202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (plusieurs options possibles):

☐ [] experts à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation,

☒ [X] experts nommés par le tribunal pour mettre à la disposition de celui-ci leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait,

☒ [X] «Experts juristes » qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement).

☒ [X] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

202-1. Existe-t-il des listes ou des bases de données d'experts judiciaires agréés ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment est évaluée sa compétence ? par qui ?) :

202-2. Qui est responsable de l'enregistrement des experts judiciaires?

- ☒ Le Ministère de la Justice
- ☒ Les tribunaux
- ☐ Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)
- ☐ Autre

Commentaires

202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?

- ☒ Oui, pour combien de temps One year
- ☐ Non

Commentaires

203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste cette protection :

203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation de formation ?

	Obligation de formation
Formation initiale	☒ Oui ☐ Non
Formation continue	☒ Oui ☐ Non

Commentaires

203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :

- ☐ la procédure judiciaire
- ☒ le métier de l'expert
- ☐ autre

Commentaires

204. La fonction d'expert judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'experts	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP

Commentaires

205-1. Qui fixe la rémunération de l'expert ?

- The definitive remuneration is set by the expert himself, in accordance with the rules of his profession.
The initial provision of funds is approved by the Judicial Counselor.
206.

206. Existe-t-il des dispositions impératives relatives à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	☒ NA ☐ NAP
1.Affaires civiles et commerciales litigieuses	☒ NA ☐ NAP
2.Affaires administratives	☒ NA ☐ NAP
3.Affaires pénales	☒ NA ☐ NAP
4.Autre affaires	☒ NA ☐ NAP

Commentaires

207. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

☒ Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

[] Oui, pour les recruter et/ou les nommer sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

[] Non, veuillez préciser qui est responsable de cette sélection

Commentaires

207-1. Le juge contrôle-t-il le déroulement des opérations d'expertises ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

K1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 205

Sources : Civil Procedural Act

12.Les réformes dans le système judiciaire

12.1.Réformes envisagées

12.1.1.Réformes

208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Veuillez préciser si ces réformes sont en préparation ou si elles ont simplement été envisagées jusqu'alors. Des projets innovants ont-ils été mis en œuvre ? Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux The general concerns of the Ministry of Justice are as follows:

- IT improvements. Interoperability between different systems.
- Electronic judicial file.
- Change management.
- Quality Management for judicial offices.
- Implementation of the (new) judicial office.
- Improvement of the organization of the prosecution.
- Good functioning of the Office of Asset Recovery and Management.

2. Budget No relevant news.

3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du

nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments) - In Spain two models of judicial body coexist: The traditional Court and the Judicial Office. The Judicial Office distinguishes: Support Units that directly assist the Judge, and Common Services that provide support to different judicial bodies. Common services may be General Common Service, Common Procedure Management Service and Common Enforcement Service. In recent times, 36 judicial offices (Model 1) have been established in the territory of the Ministry of Justice.

- Prosecution Office: The State Attorney General's Office and the Ministry of Justice developed a national reference model for a new Prosecution Office in order to make work management more efficient. The model is adaptable to the different types of offices, strengthens the area of support for the Office of the Prosecutor, and defines responsibilities for office, and for record control, statistics and quality. It has been implemented in the part of the territory that is under the competence of the Ministry (5 Autonomous regions and 2 Autonomous cities).

3.1. Accès à la justice et aide judiciaire In project the reform of Royal Decree 996/2003 on free legal aid. It aims to improve the payment system, update to the reforms of the Law of Free Legal Aid, incorporate the obligation of lawyers and Procuradores to submit, electronically, the documentation of the legal aid files, and promote a greater coordination and unification of criteria in the provision of legal assistance.

4. Conseil supérieur de la magistrature Instruction 1/2018, concerning the obligation for judges and magistrates of the use of computer means establishes the minimum technical requirements to make the use of electronic programs mandatory for Judges. Therefore, the approval of the applications and programs correspond to the competent Administrations, but their use may not be imposed as obligatory on judges if the technical requirements are not met

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc. Order 1415/2018, of December 28, which publishes the Agreement between the General Council of the Judiciary and the Ministry of Justice for the determination of the system for measuring the workload of judicial bodies. (Effects on 1 January 2019).

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération Civil: Royal Decree-Law 7/2019, of March 1, on urgent measures regarding housing and rent.

Among the measures it brings, we must highlight:

- The extension of the term of the rental contract.
- The obligation of the Court to notify social services of an eviction when it is a situation of social or economic vulnerability.

7. Exécution des décisions de justice Improved electronic tools for auctions and bank account.
Deployed new judicial offices in many territories.

8. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges Order JUS / 57/2019, of January 22, which created the Forum for the mediation.
In Project Preliminary Draft Law on Mediation Promotion.

9. Lutte contre la criminalité - Organic Law 1/2019, of February 20, amending the Criminal Code, to transpose directives of the European Union in the fields of finance and terrorism, and address international issues.
- Organic Law 2/2019, of March 1, on the modification of the Criminal Code, in matters of imprudence in the driving of motor vehicles or mopeds and sanction of the abandonment of the accident site.

9.1 Système pénitentiaire Depends on Home Affairs Ministry.

9.2 La justice adaptée aux enfants Some Courts buildings have incorporated in 2018 and 2019 a special space enabled to declare the minors who have been summoned to trial. They have been called "friendly rooms".

9.3 La violence entre partenaires In September 2017, the State Agreement on Gender Violence was approved. This is a great agreement which included the political parties and the Administrations, Institutions and Organizations involved. It is a very ambitious plan, structured in 10 multidisciplinary lines of action, that includes awareness and prevention measures, improvement of response and institutional coordination, intensification of assistance and protection for women and their minor children, improvement in the training, visualization and attention of other forms of violence against women , paying special attention to sexual violence, trafficking in women for the purpose of sexual exploitation, female genital mutilation and forced marriages. The measures affect many sectors, and of course, many of them in the Justice sector.

10. Nouvelles technologies de l'information et de la communication The complete implementation of the electronic file is one of the most ambitious objectives. Since in Spain different regional Administrations have competence in Justice, and there are different case management systems, Interoperability is now the priority. In addition, the technological modernization of the Ministry of Justice

system is a very important objective. The Technical Committee of the Electronic Judicial Administration is the coordinating body of the Administrations involved. Important efforts are being made in this regard.

11. Autres No relevant news.